

LA MIGRATION DE LA JEUNESSE DU BURKINA

Jean-Louis BOUTILLIER (1), André QUESNEL (2), Jacques VAUGELADE (2)

(1) *Économiste* et (2) *Démographes*, ORSTOM, 213, rue Lafayette, 75010 Paris

RÉSUMÉ

Le Burkina (ex Haute-Volta), réservoir de main-d'œuvre pour l'Ouest-Africain à l'époque coloniale l'est demeuré vis-à-vis d'un pays en expansion comme la Côte-d'Ivoire. Compte tenu des structures sociales, ce sont les jeunes de 15 à 30 ans qui fournissent le plus gros contingent de main-d'œuvre, et cela d'autant plus que les densités de population sont plus élevées. Paradoxalement, la société d'origine accepte et entérine les départs en les utilisant à son profit, ainsi l'équilibre ancien est transformé mais non détruit. Les jeunes plus souvent alphabétisés que leurs aînés, ayant eu une expérience en migration reviennent avec des habitudes qui sont un ferment de changement. Les changements que l'on constate, intensification de l'agriculture, cultures irriguées de saison sèche ..., peuvent à terme offrir une solution alternative à la migration pour une partie au moins des jeunes.

MOTS-CLÉS : Burkina — Côte-d'Ivoire — Migration — Jeunesse — Structures sociales — Agriculture — Changements sociaux.

ABSTRACT

THE YOUNG MIGRANTS IN BURKINA

Burkina (former Upper Volta) supplied West Africa with labour during the colonial period and today, its labour migrates towards a developing country like the Ivory Coast. Given the social structures, the largest group of migrants is composed of young people from 15 to 30 years of age all the more so as the population densities are higher. Paradoxically, the native society accepts that the young migrate and it benefits from these migrations, thus transforming the old system without destroying it. The young migrants who are more literate than their elders come back home with habits which give rise to change. The changes observed such as the agricultural development, the irrigated farming in the dry season can in the long run be an alternative solution for at least part of the young.

KEY WORDS : Burkina — Ivory Coast — Migration — Young — Social structures — Agriculture — Social changes.

Au cours du dernier siècle, le Burkina-Faso (ex Haute-Volta) a acquis l'équivoque réputation d'être un réservoir de main-d'œuvre pour l'Ouest-africain ; l'origine de cette réputation remonte à l'époque coloniale : « Avec ses diverses formes d'exploitation elle aura contribué plus que tout autre facteur aux déplacements massifs des Voltaïques à l'étranger : le travail forcé, le système d'exploitation des importantes concessions détenues par des sociétés privées, les grands travaux d'infrastructures entrepris par le colonisateur, l'enrôlement sous les drapeaux, le système du « volontariat », les motivations économiques enfin, ont provoqué une émigration massive vers presque tous les pays de l'Afrique occidentale : Mali, Sénégal,

Ghana et Côte-d'Ivoire » (SONGRE, 1973, p. 22). Les conditions politiques et économiques nouvelles créées par les indépendances n'ont pas tari les flux migratoires : il semble au contraire qu'elles les aient intensifiés en les modifiant dans leurs modalités et dans leurs fonctions.

Données quantitatives sur la migration

Les migrations touchent toutes les zones du Burkina (voir tabl. I), mais ce sont les migrations à destination et en provenance de l'étranger qui sont les plus importantes.

TABLEAU I
Flux migratoires 1969-1973 (COULIBALY, 1980 : 39)

Origine	Destination			
	Zone rurale	Zone urbaine	Etranger	Total
Zone rurale	115 759	46 167	324 753	486 679
Zone urbaine	28 175	21 396	11 269	60 840
Etranger	149 840	15 495	-	165 335
Total	293 774	13 058	336 022	712 854

TABLEAU II
Flux migratoires 1969-1973 de la zone rurale vers l'étranger

Origine	Destination				Taux annuel d'émigration pour 1000
	Côte - d'Ivoire	Ghana	autres	Total	
Rurale Mossi	204 845	10 229	2 502	215 576	20
Rurale de l'Ouest	77 761	15 163	1 254	94 178	11
Total de la zone rurale	290 714	27 484	6 553	324 753	15

Source : COULIBALY 1980 : 39. (La somme des zones rurales n'est pas égale au total car il existe une zone rurale de l'Est et du Nord dont l'effectif des migrations très faible n'est pas détaillé ici.)

Les flux en provenance de l'étranger sont des retours de Burkinabè partis quelques années auparavant, les départs sont plus nombreux que les retours et il subsiste une émigration nette de 171 000 personnes pour la période 69-73 soit 0,7 % par an. Alors que l'excédent des naissances sur les décès représente un accroissement de 2,2 % par an, cet accroissement est réduit à 1,5 % du fait de l'émigration nette.

Le tableau I montre que ce sont les zones rurales les plus touchées par ce phénomène mais les diverses régions ne sont pas touchées de la même façon, pas même en intensité, dans la mesure où il existe différents types de flux migratoires.

D'une façon générale, le tableau II montre que ce sont les zones rurales mossi qui sont le plus touchées par l'émigration. Le principal pays de destination est aujourd'hui la Côte d'Ivoire, autrefois le Ghana aussi était important. Parmi les autres pays, il faut mentionner le Gabon avec lequel il y a eu une tentative d'accord d'émigration et où se trouve un certain nombre de Burkinabè.

L'analyse des migrations par âge montre que ce sont les jeunes et surtout les jeunes hommes qui fournissent le plus fort contingent de migrations. Parmi

les 713 000 mouvements enregistrés au tableau I, 270 000 sont le fait des jeunes gens et 120 000 des jeunes filles de 15 à 30 ans.

Pour les départs vers l'étranger, 82 % des jeunes hommes de la zone Mossi effectuent un premier départ avant 25 ans (QUESNEL, 1975 : 47).

La zone Mossi et Bissa qui représente à peu près la moitié de la population du Burkina est la plus touchée par les migrations, c'est aussi la mieux connue au travers de diverses études (CLAIRIN, QUESNEL, 1975 ; COULIBALY, 1980).

Pour les jeunes gens, l'âge moyen au premier départ est de 21 ans, l'âge moyen au mariage est de 27 ans. Le migrant type est donc un jeune célibataire : pour 100 émigrants seulement 21 sont mariés.

Ainsi, la proportion d'émigrés masculins qui est de 43 % pour les célibataires de plus de 15 ans, est réduite à 16 % pour les hommes mariés. Cependant ce n'est pas le mariage qui freine l'émigration, puisque parmi les hommes mariés encore aides familiaux, on dénombre 40 % d'émigrés.

Contexte socio-économique des migrations burkinabè

Pour comprendre ces phénomènes migratoires, il faut chercher à savoir d'une part si certaines règles

de fonctionnement des sociétés Burkinabè permettent d'expliquer cet exode des jeunes et d'autre part quelles en sont les conséquences tant sur le plan économique que sur le plan du devenir même de ces sociétés.

Pour expliquer la migration des jeunes, il faut tenir compte du processus qui conduit à l'autonomie économique ; il peut se réaliser différemment selon les circonstances familiales.

Lorsqu'un homme, habitant et travaillant comme aide familial dans la concession d'un « père » ou d'un « frère aîné », est l'héritier prééminent de ce père (ou de ce frère) et que ce dernier vient à mourir, cet homme devient de plein droit le chef de la concession où il vit. Il devient en même temps le chef de l'exploitation où il travaillait, jusqu'alors comme aide familial. Ce cas se produit pour 57 % des exploitants.

S'il n'est pas l'héritier prééminent, le chef de concession peut lui accorder son indépendance économique en le libérant du travail sur son champ « pukasinga » et en lui accordant le droit de cultiver les terres de son patrilignage. Deux possibilités s'offrent au nouveau chef d'exploitation : ou bien il reste habiter et vivre dans la concession où il résidait jusqu'à présent comme aide familial, ce qui correspond à 26 % des exploitants, ou bien il va, soit immédiatement, soit quelques mois plus tard, construire une nouvelle habitation et s'y installer en tant que chef de cette nouvelle concession, ce qui correspond à 17 % des exploitants.

Ces résultats montrent que l'autonomie économique et l'autonomie résidentielle sont acquises simultanément dans 74 % des cas, pour les 16 % restant, l'autonomie résidentielle suit dans un délai moyen de 9,5 années après l'autonomie économique. La donnée essentielle qui doit être retenue en tout premier lieu est l'âge tardif d'accession à l'indépendance économique, 33 ans en moyenne et 30 % des chefs d'exploitation ne l'ont acquise qu'après 40 ans.

Ces règles de fonctionnement valables pour des sociétés mossi et bissa peuvent différer dans les autres sociétés. Dans l'Ouest Burkina où la rareté de la terre est moindre, la dépendance des cadets à l'égard des aînés se manifeste notamment pour le mariage, qui nécessite une dot actuellement monétarisée qui est une raison fréquemment invoquée par les jeunes pour partir à l'étranger.

Cette longue période de dépendance par rapport aux aînés qui se prolonge en moyenne pendant une vingtaine d'années après l'adolescence, est celle que choisissent les jeunes Mossis pour migrer. Si leur départ provoquait encore dans les années 1950-60 des réactions défavorables de la part des aînés et des familles demeurant au village, la migration des jeunes est aujourd'hui reconnue comme légitime par deux tiers de la population (COULIBALY, 1980 : 92). D'un strict point de vue économique, en effet,

le départ du migrant représente de la force de travail en moins mais aussi une bouche de moins à nourrir (ou plusieurs s'il part avec épouse et enfants) et surtout la promesse d'une aide financière que le migrant rapportera ou enverra. Ainsi se crée un nouvel équilibre économique entre la famille et le village d'origine des migrants et la constellation de migrants originaires de la famille et du village qui, peu ou prou, vont contribuer à modifier et à améliorer le niveau de vie du village.

Cette analyse permet de comprendre que ce sont les jeunes qui sont les plus disponibles pour la migration ; elle n'explique pas pourquoi ils partent. En effet, la proportion d'émigrés varie largement à l'intérieur du pays mossi en relation directe avec les densités de population qui peuvent atteindre jusqu'à 80 habitants par km² (voir figure 1). La pression sur la terre y est alors trop forte pour que l'ancien système de mise en valeur des terres, caractérisé par une semi-itinérance des cultures et d'assez longues jachères, puisse se perpétuer. Le raccourcissement généralisé des jachères entraîne un appauvrissement rapide des terroirs. Mais naturellement, dans ce cadre d'ensemble très défavorable, les conditions individuelles ou familiales d'accès à la terre sont très variables, selon les régions, selon les lignages et selon le statut de chaque cultivateur à l'intérieur de son lignage. La tendance la plus générale à cette inégale répartition des terres étant de favoriser les aînés au détriment des cadets.

L'appauvrissement des terres voit ses effets renforcés par une pluviométrie insuffisante, particulièrement depuis 1969. Face à ces conditions et en présence de terres disponibles et mieux arrosées dans l'ouest Burkina, s'est développée une migration de chefs d'exploitation vers ces régions, où ils peuvent cultiver le coton qui est devenu la première culture de rente du pays (ALBERGEL, 1985). Ce type d'installation de jeunes chefs d'exploitation se retrouve aussi dans les vallées libérées de l'onchocercose, à la fois sur les périmètres aménagés et à l'extérieur de ces périmètres.

Comme l'ont révélé notamment les travaux de ANCEY (1983) il s'est créé une sorte d'interdépendance entre les différents types de migrations, vers l'ouest et vers la Côte d'Ivoire. Le travail et les gains réalisés par les jeunes en Côte d'Ivoire facilitent l'installation des aînés dans l'ouest Burkina.

Contexte socio-économique ivoirien et migration des jeunes burkinabè

Les migrations vers la Côte d'Ivoire sont nées à l'époque coloniale avec le travail forcé qui a permis de créer les infrastructures ivoiriennes. Inégalités de développement des forces productives et déplacements de population se sont mutuellement renforcés :

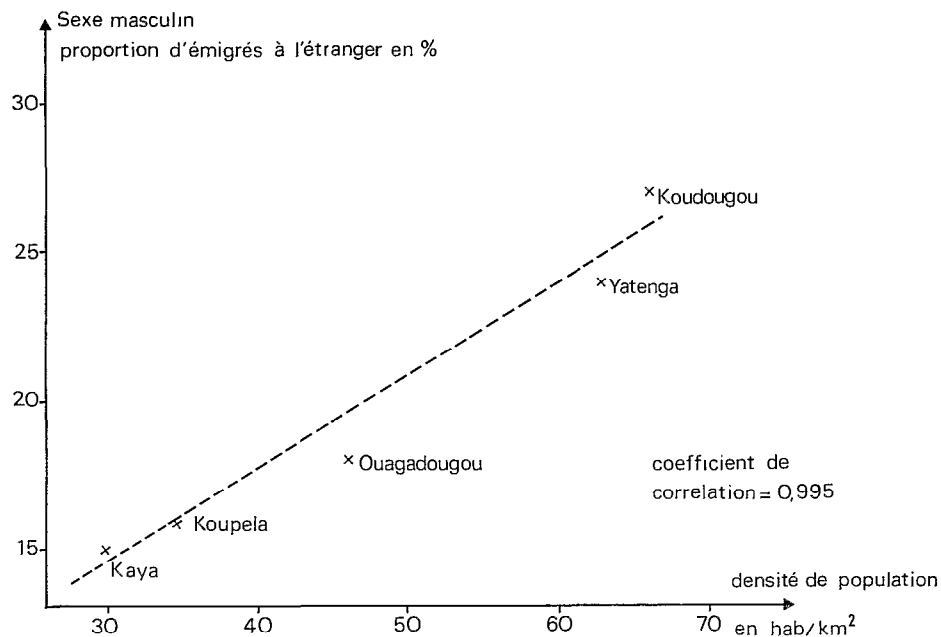


FIG. 1. — Relation entre densité de population et émigration masculine internationale en 1973, région mossi du Burkina (Source : BOUTILLIER, 1977).

les possibilités d'emploi attirant une main-d'œuvre nombreuse et bon marché dont le travail renforce l'accumulation du capital (AMIN, 1967).

En 1975, les étrangers représentent 22 % de la population ivoirienne et parmi ces derniers, les Burkinabè sont la moitié avec une prépondérance en milieu rural. Les Burkinabè constituent 18 % de la population masculine de 15 à 54 ans.

Inversement, le ralentissement de l'expansion en Côte d'Ivoire, les irrégularités des cours des productions agricoles (café, cacao, coprah, caoutchouc), la crise des sociétés d'État (SODERIZ, SODE-SUGRE,...) ont entraîné une baisse très sensible de la demande de main-d'œuvre, notamment de la main-d'œuvre non qualifiée, c'est-à-dire essentiellement celle en provenance de l'étranger et du Burkina en particulier.

Le développement du chômage en milieu urbain a rendu les conditions d'installation des nouveaux migrants beaucoup plus difficiles encore. L'ensemble de ces phénomènes a entraîné un ralentissement des flux d'émigration qui se constate dans les mouvements de voyageurs à la frontière (voir figure 2). Ce ralentissement a été renforcé à la baisse lorsque le gouvernement burkinabè (CMRPN) a instauré un laissez-passer pour les départs à l'étranger du 11 mars 81 au 2 février 83.

Dans l'ensemble, la durée moyenne des séjours en Côte d'Ivoire des migrants burkinabè est de 3 ans.

Cette durée est assez longue pour expliquer certains changements dans leurs mentalités.

Les jeunes et les changements sociaux au Burkina

L'impact des migrations sur la jeunesse et leur rôle dans les changements sociaux sont considérables et se situent à différents niveaux.

La première incidence concerne les systèmes de production : l'absence des jeunes hommes les plus actifs pour les durs travaux des champs comme le sarclage entraîne la disparition des groupes d'entraide la diminution des superficies cultivées et la quasi-disparition des réserves vivrières dans les greniers pour faire face aux aléas climatiques. Certes les envois d'argent sont utilisés en partie à l'achat de produits vivriers nécessaires à la survie du groupe familial resté au village, ceci toutefois ne peut combler le « manque à produire » causé par les longues absences du migrant.

La deuxième incidence concerne l'impact des revenus des migrants ; ces revenus, qui représentent 45 milliards de francs CFA en 1982 (Le Monde Diplomatique, février 1985), permettent de combler les deux tiers du déficit commercial du pays. Quel est leur impact dans les villages ? Alors que le revenu des migrations fournit entre 25 et 35 % des revenus monétaires du monde rural, la structure des dépenses montre le faible impact des revenus migratoires en

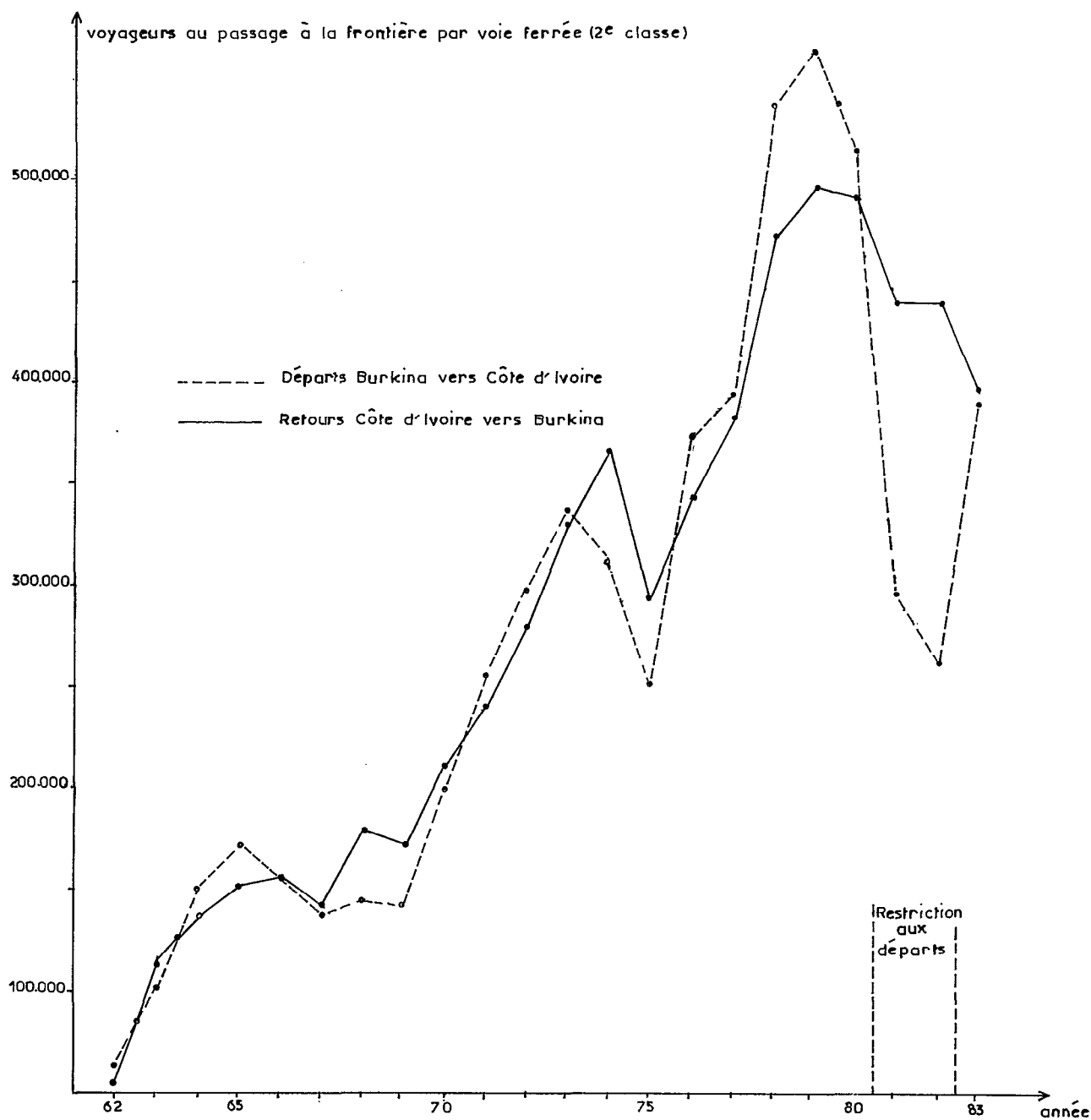


FIG. 2

tant que moyen de développement des forces productives.

En effet, « ils (les migrants) rentrent avec des sommes quatre à cinq fois supérieures à celles que leurs pères et leurs frères aînés retirent de leurs travaux annuels. Ainsi généralisée, la détention des gains les plus forts par la couche la moins importante de la popu-

lation sur le plan social et familial risquerait de provoquer quelques bouleversements et ce, d'autant plus que l'environnement reconnaît aux adolescents le droit de disposer de l'argent qu'ils ont gagné. Alors, en tolérant les achats de biens de consommation, l'entourage incite l'individu à se déposséder très vite de cette supériorité économique acquise à l'étranger et le main-

tient à sa place dans la hiérarchie lignagère et villageoise ». (LALLEMAND, 1977).

Ainsi, ces flux monétaires relativement élevés provenant des migrations ne remettent pas en cause les hiérarchies classiques et notamment l'autorité des chefs de lignage et de village dans les domaines les plus importants de la vie sociale, notamment dans l'attribution des terres et des épouses. On constate que le jeune qui rentre de migration est amené à dépenser un tiers de son revenu en dépenses qui paraissent ostentatoires : bicyclettes, transistors, vêtements..., puisque les dépenses utiles à l'exploitation : charrettes, charrues, intrants divers, élevage..., lui sont interdites.

Dans l'Ouest, quand le revenu migratoire est affecté à la dot, cette dot, redistribuée par le canal des aînés, ne donne pas non plus de pouvoir aux jeunes.

Ainsi, alors que les phénomènes migratoires font de véritables travaux de sape dans la plupart des domaines de la vie sociale en ébranlant tout l'édifice formé par ces vieilles sociétés de terroir, paradoxalement les fondements mêmes de ces sociétés, et en premier lieu le contrôle des cadets par les aînés dans le domaine foncier et le domaine des femmes ne semblent pas remis en cause, assurant ainsi la reproduction de ces sociétés, cette reproduction ne se faisant évidemment pas à l'identique mais impliquant de nombreux et perpétuels changements.

Parmi les changements, il faut noter l'effort de scolarisation qui a permis de tripler les taux d'alphabétisation, de 5 % pour les plus de 40 ans à 15 % pour les 15-24 ans. Même si ces taux restent modestes, les jeunes ont ainsi accès à un savoir auquel leurs aînés n'avaient pas droit. Cet effet est renforcé par la migration puisque un tiers des personnes restées au village estime que les migrants changent la vie du village et cela parce qu'ils apportent de nouvelles connaissances, un esprit de modernisation et un mode de vie différent (COULIBALY, 1980 : 99).

Certains signes indiquent des changements même très légers dans les systèmes de production villageois.

Deux phénomènes semblent à l'origine de ces « frémissements ». En premier lieu, on observe dans tout le pays, aussi bien en milieu urbain qu'en zone rurale, certaines modifications dans les habitudes alimentaires qui créent une demande pour certaines productions naguère très rares, en particulier dans le domaine des légumes et des fruits : tomates, aubergines, choux, salades, oignons, mangues, papayes...

Ces productions que l'on trouve aujourd'hui même dans les campagnes les plus reculées n'ont été rendues possibles que par le développement des possibilités d'irrigations grâce aux efforts conjugués des multiples sources d'aide extérieures (bilatérales, multilatérales, et non gouvernementales) et souvent à l'initiative des originaires du pays, parfois fonctionnaires en ville, parfois migrants de retour. (Exemple des irrigations par moto-pompes sur les pourtours du lac de Bam, etc.).

Autre signe de changement, l'intensification de l'agriculture, qui est indispensable à un pays agricole comme le Burkina, est possible. L'exemple le plus frappant est le coton dont la production a été multipliée par 2,5 en 10 ans uniquement avec l'accroissement des rendements qui sont passés de 400 kg/ha à 1 000 kg/ha grâce à la diffusion de la culture attelée, des engrais et des insecticides par les vulgarisateurs agricoles (ALBERGEL, 1985).

Simultanément, le développement du réseau de routes internationales rend possible l'augmentation des flux d'exportations de produits agricoles vers les pays du golfe du Bénin qui connaissent un déficit alimentaire croissant : igname du sud-ouest burkinabè vers la Côte d'Ivoire, bétail et petit élevage vers le Nigeria, légumes et fruits vers les divers pays côtiers et l'Europe.

Ces signes de changement qui se retrouvent à la fois dans les terroirs usés du plateau mossi, mais surtout dans les terroirs plus fertiles de l'Ouest, créent des conditions offrant une solution alternative au moins partielle à la migration pour les éléments les plus jeunes qui y étaient encore naguère irrésistiblement entraînés.

BIBLIOGRAPHIE

- ALBERGEL (J.), CARBONNEL (J. P.), VAUGELADE (J.), 1985. — Aléas climatiques et production agricole. Le coton au Burkina. In *Oecologia Applicata*, tome 6, fasc. 3.
- AMIN (S.), 1967. — *Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire*. Éditions de Minuit, Paris, 336 p.
- ANCEY (G.), 1983. — Monnaie et structures d'exploitations en pays Mossi (Haute-Volta). ORSTOM Paris. *Init. et doc. tech.* n° 57, 240 p.
- BOUTILLIER (J. L.), 1975. — Données économiques concernant les migrations de la main-d'œuvre voltaïque, tome II, fasc. 1. ORSTOM Ouagadougou : 147-204.
- BOUTILLIER (J. L.), QUESNEL (A.), VAUGELADE (J.), 1977. — Systèmes socio-économiques mossi et migration. *Cah. ORSTOM, Sér. Sc. Hum.*, vol. XIV, n° 4 : 361-381.
- CLAIRIN (R.), n.d. — *Enquête démographique par sondage en République de Haute-Volta 1960-61: les émigrations*. Rép. de Haute-Volta. INSEE, 206 p.
- COULIBALY (S.), GREGORY (J.) et PICHE (V.), 1980. — *Les migrations voltaïques ; tome 1. Importance et ambivalence de la migration voltaïque*. CRDI. Ottawa, 144 p.
- LALLEMAND (S.), 1977. — Une famille Mossi. *Recherches voltaïques* n° 17, 380 p.
- QUESNEL (A.) et VAUGELADE (J.), 1975. — Les migrations de travail Mossi, tome II, fasc. 1, ORSTOM Ouagadougou : 2-146.
- SONGRE (A.), 1973. — L'émigration massive des voltaïques : réalités et effets. *Revue Int. du Travail*, vol. 108, n° 2-3.